

**INSCRIPTION 2024-2025**

La rentrée des élèves est actuellement fixée comme suit :

Dates – Horaire	Classes concernées
Lundi 02 septembre 2024 8h10	Rentrée des 3 <sup>ème</sup> prépa-métiers ; 2 <sup>nde</sup> GT et Pro ; 1 <sup>ère</sup> année CAP . (Rentrent le lundi 02 et ne viennent pas le mardi 03)
Mardi 03 septembre 2024 8h10	Rentrée des 1 <sup>ères</sup> , Tles, 2 <sup>me</sup> années CAP (Rentrent le mardi 03, ne viennent pas le lundi 02)
Mercredi 04 septembre 2024 8h10	Début des cours pour toutes les classes selon l'emploi du temps normal.

Suivez les informations actualisées sur le site du lycée :

[www.charles-de-gaulle.entmip.fr](http://www.charles-de-gaulle.entmip.fr)

**Le Proviseur**

Madame, Monsieur,

Affaire suivie par  
Secrétariat de direction  
Téléphone  
05.61.51.84.84  
Télécopie  
05.61.51.84.70  
Courriel  
0312822z  
@ac-toulouse.fr

24, avenue du Général  
de Gaulle  
BP 10113  
31604 Muret Cedex

**Votre enfant est affecté au lycée polyvalent Charles de Gaulle.**

Nous vous demandons de lire attentivement les informations suivantes et de fournir tous les documents demandés afin de procéder maintenant à son inscription.

**Entrée en 3<sup>e</sup> prépa-métiers, seconde générale et technologique, en 1<sup>ère</sup> STI2D, en seconde professionnelle, en 1<sup>ère</sup> professionnelle, en 1<sup>ère</sup> année de CAP, ou toute 1<sup>ère</sup> entrée à Charles de Gaulle.**

- Dépôt du dossier **complet** à remettre au service des inscriptions.



Pour vous inscrire, **dossier à rendre avant :**

- le mercredi 19 juin pour les 3<sup>e</sup> Prépa Métiers
- le jeudi 04 juillet pour les autres



Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la constitution du dossier d'inscription et vous prie de croire Madame, Monsieur, en l'expression de mes plus sincères salutations.



Michel SURRE  
Proviseur

\*\*\*\*\*

Lycée Polyvalent – Lycée des Métiers de l'Energétique et de la Domotique  
Téléphone : 05.61.51.84.84 / [www.charles-de-gaulle.entmip.fr](http://www.charles-de-gaulle.entmip.fr)  
Mél. : [0312822z@ac-toulouse.fr](mailto:0312822z@ac-toulouse.fr)

**Nous attirons votre attention sur l'exactitude et la lisibilité des renseignements que vous fournirez (adresse, téléphone, adresse courriel, etc.) qui garantit une bonne communication entre les familles et le lycée.**

**En cours d'année, vous devrez signaler tout changement au secrétariat de scolarité.**

# RENTÉE 2023 – INSCRIPTIONS

## I. Documents à fournir impérativement lors de l'inscription :

Pièces à Joindre obligatoirement	Cadre réservé à l'établissement
• La fiche de renseignements	
• La fiche Contact	
• Une photocopie de la carte d'identité (CNI pour les citoyens français ou justificatif d'identité étranger).	
• 1 Relevé d'Identité Bancaire au nom du responsable financier (si élève boursier, RIB au nom du demandeur)	
• Coupons signés attestant l'acceptation du règlement intérieur et de la charte informatique (à consulter sur <a href="https://charles-de-gaulle.mon-ent-occitanie.fr/notre-lycee-presentation-et-formations/vie-de-l-eleve/reglement-interieur-horaires-et-vie-scolaire/">https://charles-de-gaulle.mon-ent-occitanie.fr/notre-lycee-presentation-et-formations/vie-de-l-eleve/reglement-interieur-horaires-et-vie-scolaire/</a> )	
• Fiche d'information pour les dispositifs d'accompagnement PPRE – PAP – PAI – PPS (+ photocopie)	
• La fiche infirmerie et photocopie de la page <u>vaccinations</u> du carnet de santé+ <b>fiche urgence</b>	
• Fiche restauration + <b>chèque pour charger la Carte Jeune</b> (carte d'accès et restauration)	
• Fiche d'inscription pour option SI/CIT en 2 <sup>nd</sup> e GT	
• Fiche de droit à l'image	

## II. Correspondance avec la famille

La correspondance entre le lycée et la famille se fait par messagerie électronique : informations diverses, relevés de notes... Aussi, vous voudrez bien vérifier l'exactitude de votre adresse électronique sur la fiche de renseignements.

## III. Bourses

De nouvelles modalités sont mises en place afin de simplifier les démarches. Remplir la partie bourses sur la fiche de renseignements.

**Aide aux familles** : Se présenter à l'accueil administratif afin de demander un dossier de demande d'aide financière. (Après la rentrée).

## IV. Carte jeune :

La demande de Carte Jeune est obligatoire.

Elle permet l'accès à l'établissement, l'accès à la restauration, l'obtention des manuels scolaires et de l'ordinateur fourni par la Région.

Pour obtenir cette carte vous devrez obligatoirement vous connecter dès l'inscription au lycée sur le site du Conseil Régional : [www.cartejeune.laregion.fr](http://www.cartejeune.laregion.fr)

La carte sera envoyée à votre domicile et sera indispensable pour accéder au lycée dès la rentrée.

Attention ! Lors de la saisie du dossier carte jeune, l'état civil de l'élève doit être le même que sur le dossier scolaire (ex. noms ou prénoms composés). Indiquez l'adresse complète (numéro de rue, bâtiment, appartement, etc.).

## I. Restauration

Pour permettre à votre enfant d'accéder au restaurant scolaire dès la rentrée, il faut absolument que la carte soit chargée financièrement.

Paiement par carte bancaire : vous recevrez par mail fin août des « identifiants restauration » ainsi que la procédure d'accès. Ou bien : *chèque de 39 € à l'ordre du Lycée Charles de Gaulle Muret (3.90 € par repas), inséré dans le dossier d'inscription, avec nom-prénom-classe au dos du chèque.* (Ne sont pas concernés les élèves internes et les élèves de troisième).

## II. Internat

Formulaire d'inscription à compléter sur **demande le jour de l'inscription**

## VII. Livres et fournitures

Les manuels scolaires (toutes sections) ainsi que les équipements (formations professionnelles) sont fournis par la Région. Une liste indicative de fournitures se trouve sur le site. Elle sera précisée à la rentrée par les professeurs.

Rappel : Une tenue de sport (short, survêtement, tennis ou baskets) est obligatoire pour l'EPS.

## VIII. Transport scolaire

Les élèves doivent se connecter sur le site du conseil Départemental afin de formuler la demande de transport, à l'adresse suivante : <https://www.transportsscolaires.haute-garonne.fr/>

## IX. Participation aux associations

La participation aux activités des 2 associations du lycée, Maison des lycéens (MDL) et Association Sportive (AS) nécessite une contribution financière qui sera demandée à la rentrée pour les volontaires.

## X. Photographies

Une photo de classe et une photo individuelle seront prises en début d'année par un photographe professionnel.

**TOUTE INSCRIPTION VAUT ADHESION AU REGLEMENT INTERIEUR. II EST IMPERATIF DE LE LIRE.**

<https://charles-de-gaulle.mon-ent-occitanie.fr/notre-lycee-presentation-et-formations/vie-de-l-eleve/reglement-interieur-horaires-et-vie-scolaire/>

Retrouvez toute l'actualité du Lycée, les infos de la rentrée sur son site Internet :

[charles-de-gaulle.entmip.fr](http://charles-de-gaulle.entmip.fr)

Dès la rentrée, les parents auront la possibilité de suivre la scolarité de leur enfant sur l'ENT : absences, notes, suivi scolaire, emploi du temps, punitions, ...

Pour cela, utilisez vos codes EDUCONECT